

UE libre Engagement étudiant

Objectif

Favoriser l'engagement étudiant, travailler sur les compétences acquises lors de cette expérience et les valoriser.

Nature des projets

Quatre types de missions de 30 heures minimum acceptées :

- Les missions bénévoles internes de l'université : élus, mission dans les services
- Les missions bénévoles associatives
- Les activités professionnelles
- Autres : service civique, pompiers réservistes, service militaire...

Le principe de laïcité doit être respecté dans tous les dossiers pour acceptation.

MOE et MCC

- L'UE Engagement étudiant permet de valider 3 ECTS par mission, sauf en faculté de santé où elle permet de valider 6 ECTS.
- L'UE Engagement étudiant est obligatoirement proposée dans le choix d'UEs libres.
- La participation aux ateliers de valorisation de l'engagement étudiant organisés chaque année par le département Vie étudiante est obligatoire. Une dérogation à cette obligation peut être accordée sur justificatif.
- Après avoir effectué sa mission, l'étudiant doit rédiger un rapport dans lequel, après une brève description de son expérience, il doit mener une réflexion sur les compétences acquises et la manière de les valoriser. La valorisation et l'acquisition de ces compétences, ainsi que la participation aux ateliers de valorisation et l'avis de l'organisme d'accueil, feront l'objet d'une notation sur 20 par le référent enseignant, validée par une commission facultaire composée des enseignants référents de la faculté, du vice-président Étudiants et du vice-doyen étudiants de la faculté. Dans ce cadre, les enseignants référents de l'IPGP ainsi qu'un représentant étudiant de l'IPGP désigné dans les conditions fixées par son règlement intérieur seront intégrés à la commission de la faculté des sciences. La note sera transmise au département Vie étudiante et saisie dans Apogée par ce même département.
- Un rapport ou une lettre pour avis sur l'étudiant est demandé aux associations, tuteurs de l'organisme d'accueil ou responsables.
- Le département Vie étudiante réunira tous les référents enseignants ainsi que le Vice-président Étudiants et les vices doyens étudiants facultaires au minimum deux fois par an pour permettre l'harmonisation des critères de notation et favoriser les échanges entre référents.

Il est laissé à l'initiative des composantes le choix du nombre de fois où un étudiant peut suivre cette UE au sein d'un même diplôme. Ce nombre doit être clairement indiqué dans la maquette de la formation.

Dans le cas où une composante donnerait la possibilité d'effectuer plusieurs missions dans un même diplôme, celles-ci doivent obligatoirement être différentes de celle(s) déjà accomplie(s) par le même étudiant. Toutefois, le cas échéant, l'étudiant peut choisir l'ensemble de ses missions dans la même association ou le même service.

Accompagnement des étudiants

- Catalogue des partenaires et des missions disponibles au département de la Vie étudiante pour faciliter l'engagement des étudiants
- Rencontre des étudiants par le département Vie étudiante et par les référents UFR lors du début de leur engagement.
- Suivi par référents en UFR ou par le département Vie étudiante si des difficultés sont rencontrées lors de l'engagement.
- Programme d'ateliers et de conférences autour de la valorisation. Intervention de partenaires extérieurs aux côtés du département Vie étudiante pour ces ateliers ou conférences participatives.

Dates

Une campagne par semestre, soit 2 campagnes par année universitaire (septembre-novembre et janvier-avril), correspondant à la semestrialisation des études.

La date limite de dépôt des dossiers complétés correspond à la date butoir de fin de validation pour un semestre donné.

L'acceptation des inscriptions en fin de campagne pour le semestre correspondant n'est possible que pour les dossiers dont les 30 heures obligatoires peuvent être effectuées avant la fin de ce même semestre. Dans le cas contraire, la validation ne peut se faire qu'au semestre suivant, toujours entre deux semestres d'une même année.

En fin de L1, de L2 et de M1, il est néanmoins possible pour les étudiants de déposer un dossier pour leur permettre d'effectuer leur engagement durant les congés d'été et de faire valoir sa validation par anticipation ou de manière rétroactive, sous réserve d'accord préalable avec l'enseignant référent de l'année de validation concernée.

Procédure de demande

1. Dépôt du dossier (formulaire sur site web UP) par l'étudiant. Ce dossier comprend une fiche mission validée par l'organisme d'accueil et par l'enseignant référent.
2. Étude et traitement des dossiers par le département Vie étudiante (chargé UE et expérience étudiante).
3. Rencontre des étudiants dont les dossiers ne sont pas acceptés par le chargé de l'engagement étudiant et par le référent. Cette rencontre permettra d'expliquer le refus et d'aider l'étudiant à réorienter son engagement, s'il le souhaite.
4. Les dossiers validés donnent lieu à une inscription dans le logiciel Apogée, à l'UE engagement étudiant.